breach of the act of capitulation signed by Japan on the demand of the Allies who, with the blood of their troops, sealed their obligations in respect of territories which had been under Japanese occupation. The Soviet Government has never given and cannot give its consent to the employment of Japanese troops against the nationalistdemocratic movement in Indonesia. The Soviet delegation considers that the use of Japanese troops against the nationalist movement in Indonesia (and this actually occurred) undermines the authority of the United Nations Organization, and is not permissible. I will conclude. Taking into account all the arguments put forward by the Ukrainian delegation, which have not been refuted by either the British or the Dutch delegation, and some of which were left unanswered or openly admitted, as for instance the fact of the use of Japanese troops against the Indonesian population, the Soviet delegation consider it necessary that an authoritative international commission be sent to Indonesia.

The proposal of the Ukrainian delegation on the despatch of a commission, an authoritative commission which should be composed of representatives of Great Britain, the United States of America, China, the Netherlands and the Soviet Union, and which could ascertain the situation impartially and objectively and bring relief to our perturbed public opinion, is absolutely necessary. This would tend to foster mutual understanding. No one's sovereignty would be infringed. This would serve to strengthen that unity of the Organization and those principles which are the foundation of the United Nations Organization.

The PRESIDENT: I think that this might possibly be a suitable moment for us to adjourn.

What time would the Council like to reassemble? It has been suggested to me that 3.30 p.m. would be a suitable time. I would suggest that we endeavour to undertake our duties punctually at half-past three this afternoon.

The Council rose at 1.40 p.m.

FIFTEENTH MEETING

Held at Church House, Westminster, London, on Sunday, 10 February 1946, at 3.30 p.m.

President: Mr. N. J. O. Makin (Australia).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Socialist Soviet Republics, United Kingdom, United States of America.

61. Continuation of discussion of the letter from the Head of the Ukrainian SSR delegation¹

Mr. RIAZ (Egypt) (translated from French): The question now before us has two quite dis-

infractions à l'acte de capitulation que le Japon a signé à la demande des Alliés, lesquels ont scellé du sang de leurs soldats les engagements qu'ils ont pris à l'égard des territoires précédemment occupés par les troupes japonaises. Le Gouvernement soviétique n'a jamais consenti et ne peut consentir à ce qu'on emploie des troupes japonaises contre le mouvement national démocratique de l'Indonésie. La délégation soviétique estime que l'emploi des forces armées japonaises contre le mouvement national indonésien, et ceci est un fait établi, sape l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et ne saurait être toléré. Je vais conclure. Tenant compte de tous les arguments présentés par la délégation ukrainienne, qui n'ont été réfutés ni par la délégation britannique, ni par la délégation hollandaise, dont certains n'ont reçu aucune réponse et dont d'autres ont été franchement admis, comme, par exemple, le fait de l'emploi des troupes japonaises contre la population indonésienne, la délégation soviétique estime qu'il est indispensable d'envoyer en Indonésie une commission internationale investie de l'autorité requise.

La proposition de la délégation ukrainienne d'envoyer une commission investie de l'autorité requise, et qui serait composée de représentants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la Chine, des Pays-Bas et de l'Union soviétique, qui pourrait faire une enquête impartiale et objective sur la situation et qui rassurerait notre opinion publique inquiète, est une proposition qui doit être acceptée. Cette mesure favoriserait la compréhension mutuelle. Elle ne porterait atteinte à la souveraineté d'aucun Etat. Elle servirait uniquement à renforcer l'unité de l'Organisation et les principes qui servent de fondement à l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (traduit de l'anglais): Je crois qu'il serait peut-être opportun de nous ajourner.

A quelle heure le Conseil entend-il se réunir à nouveau? Il m'a été dit que 15 h. 30 conviendrait parfaitement. Je propose de reprendre nos travaux à 15 h. 30 précises.

La séance est levée à 13 h. 40.

QUINZIEME SEANCE

Tenue à Church House, Westminster, Londres, le dimanche 10 février 1946, à 15 h. 30.

Président: M. N. J. O. MAKIN (Australie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

61. Suite de la discussion relative à la lettre du chef de la délégation de la RSS d'Ukraine¹

M. Riaz (Egypte): La question actuellement à l'ordre du jour présente deux aspects tout à

¹See Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 4.

¹ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Première Série, Supplément No 1, Annexe 4.

tinct aspects. It is true that these two aspects overlap to some extent, and this has led to some confusion in the discussion. But I think that from the juridical point of view at any rate, that is to say from the point of view of the Charter which it is our duty to apply, they should not be confused.

First of all, there is the presence of British troops in Indonesia. Undoubtedly, the British troops are there in accordance with the agreement between the Allies and in come lance with an order, known as Order No. 1, as he Commander-in-Chief of the Allied forces. They are there for a very definite purpose, which is to receive the surrender of the Japanese troops. Another purpose, and a quite natural one, has been added to the first, namely, to bring relief to the internees in the concentration camps. Nobody disputes this first point.

We can discuss the way in which the operations were carried out. Even in this country there have been discussions on that subject. But any military operation, whatever its nature, is likely to be criticized. No doubt the normal operation has been complicated by the difficulties arising out of the second aspect, which I shall call the political aspect of the question. But I think everybody agrees that the sole purposes for the presence of British troops in Indonesia are those I have indicated. Mr. Vyshinsky himself said this morning that this task had not yet been finished and that it must be finished.

Nevertheless, I wonder whether the purposes I have just mentioned were properly understood by the leaders of the Indonesian national movement. If they had been made to understand these purposes and their limited extent, I think that the British troops would not have encountered so many difficulties in accomplishing their mission.

But besides this purely military aspect, there is another which arises out of the Indonesian national movement. The latter has nothing to do with the presence of British troops. It existed even before their arrival.

In this connexion, I must congratulate Mr. van Kleffens on the very eloquent and lucid statement that he made yesterday. These congratulations relate not only to the form but also to the substance of his statement. He displayed a very liberal spirit. While stating his point of view very clearly, he showed great liberalism in regard to the realization of Indonesian national aspirations. He not only did not dispute the legitimacy of these aspirations, but he even said: "It would be an abnormal people, indeed, who did not at one time or another of their existence have the craving for au onomy and self-government. We want to reckon with that to the full, as events, I hope, will show in a very few days." This statement does honour to Mr. van Kleffens, who has responsibilities towards both sides and takes a very broad-minded view of them.

fait distincts. Il est vrai que ces deux aspects se mêlent un peu, ce qui a pour résultat d'introduire quelque confusion dans le débat. Mais je crois qu'au moins du point de vue juridique, c'est-à-dire du point de vue de la Charte que nous avons le devoir d'appliquer, on ne doit pas les confondre.

Il y a d'abord la présence des troupes britanniques en Indonésie. Sans aucun doute, les troupes britanniques qui sont là-bas s'y trouvent conformément à l'accord des Alliés et en vertu d'un ordre, dit Ordre No 1, du Commandant en chef des troupes alliées. Elles ont un but bien défini: celui de recevoir la reddition des troupes japonaises. Un autre but, tout à fait naturel, est venu se greffer sur le précédent: secourir les internés qui se trouvent là-bas dans les camps de concentration. Nul ne dispute ce premier point.

On peut discuter sur la manière dont les opérations ont été conduites. Ici même, dans ce pays, il y a eu des discussions à ce sujet. Mais toute opération militaire, quelle qu'elle soit, prête à des critiques. Il n'est pas douteux que l'opération normale s'est trouvée entravée par les difficultés qui sont nées du second aspect, que j'appellerai l'aspect politique de la question. Mais je crois que tout le monde est d'accord pour considérer que les seuls buts de la présence britannique en Indonésie sont ceux que j'ai indiqués. M. Vychinsky lui-même a dit ce matin que cette tâche n'était pas encore terminée et qu'il fallait qu'elle fût terminée.

Je me demande néanmoins si les buts que je viens de mentionner ont été bien compris par les chefs du mouvement national indonésien. Si on leur avait fait comprendre ces buts, et leur portée limitée, je pense que les troupes britanniques n'auraient pas éprouvé tant de difficultés à remplir leur mission.

Mais à côté de cet aspect purement militaire, il y en a un autre qui résulte du mouvement national indonésien. Celui-ci n'a rien à voir avec la présence des troupes britanniques. Il s'est même manifesté avant leur arrivée.

A ce propos, je dois féliciter M. van Kleffens pour l'exposé très éloquent et très clair qu'il nous a présenté hier. Ces félicitations s'adressent non seulement à la forme, mais au fond de son exposé. Il a montré un esprit très libéral. Tout en exposant très clairement son point de vue, il a montré un grand libéralisme en ce qui concerne la réalisation des aspirations nationales indonésiennes. Non seulement il n'a pas contesté la légitimité de ces aspirations, mais il a même dit: "... ce serait un peuple anormal, en vérité, celui qui, à un moment ou à un autre de son existence, n'éprouverait pas le désir d'être autonome et de se gouverner lui-même; nous reconnaîtrons ce principe pleinement et les événements, je l'espère, le montreront ces prochains jours1." Cette déclaration fait honneur à M. van Kleffens, qui a des responsabilités des deux côtés et qui les envisage avec un esprit très large.

¹ See page 184,

¹ Voir page 184.

Nevertheless, I cannot help making an observation to Mr. van Kleffens, when he says that law and order were maintained for many years in Indonesia with a police force of only 28,000 men. If these figures are evidence of the excellence of the Netherlands' colonial methods, I should like to know what allowance they made for the national sentiment of the Indonesians.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): On a point of order, I want to know whether we are talking about the action waged by British troops or about the internal conditions in the Netherlands Indies.

Mr. RIAZ (Egypt): I think the translation should first be finished and then we might deal with the point of order.

The PRESIDENT: Yes.

Mr. RIAZ (Egypt) (translated from French): I apologize in my turn for quoting the press. I have before me a copy of The Times of 9 February. It prints an objective article from its special correspondent in Java, and I think that it aptly expresses what I have in mind. This is the English text:

"Three hundred years of Dutch rule, marked by an economic and political tutelage which contributed much to the material development of the island, but sternly repressed any expression of national sentiment . . ."

On the other hand, Mr. van Kleffens made a distinction between nationalists and terrorists. I think there are always excesses in revolutionary movements. I do not in the least wish to defend terrorists or approve of their excesses; like everybody else, I want the responsible parties to be punished and severely punished. I do say, however, that it is difficult, in such a case, to discriminate. I quote again from *The Times*:

"In short, there are indications of such excesses as usually accompany a popular rising."

I would point out that the Indonesians are not here to explain or defend themselves.

Mr. Bevin, for his part, said there were fascists in the country and that the Japanese had left sympathizers behind. Nobody have will speak up for those who have adopted fascist or nazi methods, but I would remind you that when a people is striving for its freedom, it snatches at anything that comes to hand and uses anything that it thinks may help it in its struggle. I think that the way to end these excesses, called "fascist" and "terrorist", is not simply to declare them beyond the pale of the law, but to put them down on the one hand, whilst on the other conducting sound propaganda. It is not by agreeing here as to what happened over there, that we can arrive at an exact judgment.

Cependant je ne puis m'empêcher de présenter une observation à M. van Kleffens, lorsqu'il dit que la sécurité et l'ordre ont été maintenus en Indonésie avec 28.000 hommes de police seulement, pendant des années et des années. Si des chiffres démontrent l'excellence des méthodes coloniales néerlandaises, je me demande quelle part elles ont fait au sentiment national des Indonésiens.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Je désire soulever une motion d'ordre. Je voudrais savoir si nous discutons maintenant de l'action des troupes britanniques, ou de la situation intérieure aux Indes néerlandaises.

M. Riaz (Egypte) (traduit de l'anglais): J'estime qu'il convient de laisser d'abord terminer l'interprétation et nous pourrons ensuite régler la motion d'ordre qui a été soulevée.

Le Président (traduit de l'anglais): Oui.

M. RIAZ (Egypte): Je m'excuse à mon tour de citer les journaux. J'ai devant moi le *Times* du 9 février. C'est un article objectif de son correspondant spécial à Java, et je crois qu'il exprime bien ma pensée. J'y lis en anglais:

Three hundred years of Dutch rule, marked by an economic and political tutelage which contributed much to the material development of the island, but sternly repressed any expression of national sentiment . . .

D'autre part, M. van Kleffens a fait une distinction entre les nationalistes et les terroristes. Je crois qu'il y a toujours des excès dans les mouvements révolutionnaires. Je ne veux pas le moins du monde défendre les terroristes et approuver les excès; comme tout le monde, je demande que ceux qui en sont responsables soient punis, et sévèrement punis. Je dis cependant, que la distinction est difficile à faire en pareil cas. Je cite de nouveau le *Times*:

In short, there are indications of such excesses as usually accompany a popular rising.

Je fais remarquer que les Indonésiens ne sont pas présents ici pour s'expliquer ou se défendre.

De con côté, M. Bevin a dit qu'il y a des fascistes dans le pays et que les Japonais y ont laissé des adeptes. Il n'y a personne ici pour parler en faveur de ceux qui ont adopté les méthodes fascistes ou nazies, mais je me permets de vous rappeler que lorsqu'un peuple cherche à se libérer, il s'accroche à tout ce qu'il peut trouver sous la main, il se sert de tout ce qu'il croit pouvoir l'aider dans sa lutte. Je crois que c'est en réprimant les excès, d'une part, et en faisant une propagande saine, de l'autre, qu'on peut écarter tous ces excès appelés "fascistes" et "terroristes", et non en les déclarant tout simplement hors la loi. Ce n'est pas en nous mettant d'accord ici sur ce qu'ils ont fait là-bas, que nous pourrons les juger exactement.

Footnotes ¹ and ⁸ in the opposite column comprise translations into French of the quotations from *The Times* which appear in the sixth and eighth paragraphs on this page.

¹ "Trois cents ans de domination néerlandaise, marqués par une tutelle économique et politique qui a beaucoup contribué au développement matériel de l'île, mais qui s'est fermement opposée à toute manifestation du sentiment national . ."

Besides, is the situation as black as it appears to us to be? Unfortunately, I have no other source of information myself than *The Times*. I find in the same article the following passage:

"When a party of British, American and French journalists recently visited Jogjakarta they were escorted by TKB guards on the train, but saw no signs of hostility throughout the trip. On the contrary, people everywhere were friendly and greeted us with the uplifted palm salute and cries of 'Merkeda' (which means freedom). Around Jogjakarta conditions appeared peaceful and fairly normal."

These same journalists, representing different countries, visited the internment camps. The Times says in this connexion:

"The internees all said they were being well looked after—they certainly looked fit—and that the Indonesians were 'sympathetic'."

I think, therefore, that matters should not be exaggerated; the situation is not so black as it seemed to us. With the very liberal spirit which Mr. van Kleffens has shown, good will on both sides and the opening of negotiations, which has been promised, I think that we may hope for a speedy and normal solution.

One question arises, however, and it has been raised: Have we the right to deal with this problem? The competence of the Security Council in this matter has, in fact, been questioned. I contend, for my part, that we are fully entitled to deal with it.

In the first place there is Article 1, paragraph 2 of the Charter, which Mr. Vyshinsky read this morning. I will not repeat it. This Article recognizes the right of self-determination of peoples. The Charter even includes a special chapter, Chapter XI, which deals with Non-Self-Governing Territories, and lays down that the United Nations "recognize the principle that the interests of the inhabitants of these territories are paramount." If we are not entitled to deal with this question, what is the value of Article 1 and of Chapter XI of the Charter?

The Charter imposes not only an obligation on States administering such territories, but also a more general obligation on all the Members of the United Nations.

How can the Organization discharge such an obligation? I am speaking here in the abstract, and I am not referring to any particular case. Suppose that there are populations subjected to really tyrannical oppression. Are we to look on

D'ailleurs, la situation est-elle aussi noire qu'elle nous semble? Malheureusement, je n'ai pas d'autre source d'information moi-même que le *Times*. Je trouve dans le même article le passage suivant:

When a party of British, American and French journalists recently visited Jogjakarta they were escorted by TKB guards on the train, but saw no signs of hostility throughout the trip. On the contrary, people everywhere were friendly and greeted us with the uplifted palm salute and cries of 'Merkeda' (which means freedom). Around Jogjakarta conditions appeared peaceful and fairly normat.

Ces mêmes journalistes, représentant des pays différents, ont été visiter les camps d'internement. Le *Times* dit à ce sujet:

The internees all said they were being well looked after — they certainly looked fit — and that the Indonesians were 'sympathetic'.

Je crois par conséquent qu'il ne faut pas exagérer les choses; la situation n'est pas aussi sombre qu'elle nous l'a paru. Avec l'esprit très libéral qu'a montré M. van Kleffens, la bonne volonté des deux côtés et l'engagement de négociations qui est promis, je crois que nous pouvons espérer une solution rapide et normale.

Cependant, une question se pose, et on l'a posée: avons-nous le droit de nous occuper de cette question? La compétence du Conseil de sécurité en cette matière a, en effet, été discutée. Je prétends, quant à moi, que nous sommes parfaitement autorisés à nous occuper de cette question.

Il y d'abord l'Article 1, paragraphe 2 de la Charte. M. Vychinsky nous l'a lu ce matin. Je ne le répéterai pas. Cet Article reconnaît le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La Charte contient même un chapitre spécial, le Chapitre XI, qui traite des territoires non autonomes, et stipule que les Nations Unies "reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires". Si nous n'avons pas le droit de nous occuper de cette question, quelle serait la valeur de l'Article 1 et du Chapitre XI de la Charte?

La Charte met non seulement une obligation à la charge des Etats administrant de tels territoires, mais aussi une obligation plus générale à la charge de l'ensemble des Membres des Nations Unies.

Comment l'Organisation pourrait-elle se décharger d'une telle obligation? Je parle ici dans l'abstrait, et je ne fais allusion à aucun cas particulier. Supposons qu'il y ait des populations subissant une oppression vraiment tyrannique.

Footnotes ¹ and ² in the opposite column comprise translations into French of the quotations from *The Times* which appear in the second and fourth paragraphs on this page.

^{1&}quot;Quand, récemment, un groupe de journalistes britanniques, américains et français, visitèrent Jogjakarta, ils furent escortés dans le train par des gardes T.K.B., mais ne virent pas de signes d'hostilité pendant tout le voyage. Au contraire, partout les gens étaient amicaux et nous accueillaient, en nous saluant avec la paume levée et aux cris de Merkeda (qui signifie liberté). Autour de Jogjakarta, la situation paraissait paisible et relativement normale."

[&]quot;Les internés dirent tous qu'ils étaient bien traités — ils paraissaient vraiment en bonne santé — et que les Indonésiens étaient bien disposés à leur égard."

with folded arms at the excesses committed under this tyranny? If we do nothing about it, if the Organization keeps silent, all mankind will rise in revolt. In my view, I think there is no doubt whatsoever; the Charter places an obligation upon us to deal with these problems, and in this case, the Security Council is responsible.

It has been said that Article 2, paragraph 7, precludes intervention in the domestic affairs of a country. Mr. Bevin said: "It may be that some other government will have some internal troubles somewhere. When internal troubles arise, are we always going to be sending commissions to investigate...?" Obviously not. Here, however, we must make a distinction. Where persons of the same race and the same national status are concerned, no doubt arises; Article 2 applies unquestionably. But it is quite another matter when different races and different statutes are involved. We are dealing here with seventy million inhabitants; I think the question is worthy of consideration.

Moreover, history is nothing more than the application of the principle I am enunciating. Certain States which now form part of our Organization, or which will form part of it tomorrow, were brought into existence only thanks to the intervention of other peoples. Mr. Bevin even quoted Greece as an example, and in this respect it is conclusive. Today, in 1946, are we going to refuse to do what the nineteenth century did? Gentlemen, I leave that thought to your consideration.

The Charter itself is a proof that the Organization continues history. The Articles I have quoted are proof of this. Moreover, there is the resolution on Non-Self-Governing Territories that the Assembly passed unanimously yesterday. Here it is: "Chapters XI, XII and XIII of the Charter recognize the problems of the non-self-governing peoples as of vital concern to the peace and general welfare of the world community." To peace, you will observe. Who is responsible for international peace, if not the Security Council? The representatives of the United Kingdom, the USSR and the Netherlands were present when that resolution was voted, thus recognizing the connexion between such problems and peace.

But this is no mere theoretical hypothesis. Let us see what would happen if British troops, having completed their task, were withdrawn from Indonesia:

On the one hand, there are eighty thousand Indonesians in possession of modern equipment; on the other hand, there is a Dutch army which is being made ready, and which is preparing to go and fight them. Is that not war?

Furthermore, I wonder what complications are likely to follow from this state of affairs. Purely civil wars have already nearly led to gen-

Allons-nous assister aux excès de cette tyrannie? Si nous ne faisons rien à cet égard, si l'Organisation garde le silence, c'est l'humanité tout entière qui se révoltera. Pour moi, il n'y a aucun doute: la Charte nous crée l'obligation de nous occuper de ces problèmes, et le Conseil de sécurité est responsable en l'occurrence.

On a dit que l'Article 2, paragraphe 7, ne permettait pas d'intervenir dans les affaires intérieures d'un pays. M. Bevin a dit: "Il doit bien cependant se trouver quelque part d'autres Gouvernements en butte à des difficultés d'ordre intérieur. Si des troubles intérieurs surgissent, serons-nous toujours obligés d'envoyer des commissions pour enquêter?", Non, cela va sans dire. Ici, cependant, nous devons faire une distinction. Quand il s'agit d'individus de même race et de même statut national, il n'y a pas de doute: l'Article 2 s'applique d'une manière catégorique, mais le cas est tout autre lorsqu'il s'agit de races et de statuts différents. Il s'agit ici de soixante-dix millions d'habitants: je crois que la question vaut la peine d'être étudiée.

L'histoire, d'ailleurs, n'est qu'une mise en pratique du principe que j'émets. Certains Etats qui font actuellement partie de notre Organisation, ou qui demain en feront partie, ne sont venus en existence que grâce à une intervention des autres peuples. M. Bevin a même cité l'exemple de la Grèce: il est concluant à cet égard. Aujourd'hui, en 1946, refuserons-nous de faire ce qu'a fait le dix-neuvième siècle? Messieurs, je laisse cela à votre considération.

La Charte elle-même est une preuve que l'Organisation continue l'histoire. Les articles que j'ai cités en sont la preuve. Il y a mieux: il y a la résolution relative aux territoires non autonomes que l'Assemblée a votée hier à l'unanimité. La voici: "Les Chapitres XI, XII, et XIII de la Charte reconnaissent que les problèmes des populations qui ne s'administrent pas par ellesmêmes sont d'une importance vitale pour la paix et le bien-être général de la communauté mondiale'." Vous entendez bien: pour la paix. Qui est responsable de la paix internationale, sinon le de sécurité? Les représentants Royaume-Uni, de l'URSS et des Pays-Bas étaient présents lorsque cette résolution fut votée, reconnaissant ainsi le lien entre de tels problèmes et la paix.

Mais ceci n'est pas seulement une hypothèse théorique. Voyons ce qui se passerait si les troupes britanniques, ayant accompli leur mission, se retiraient d'Indonésie:

D'un côté, il y a quatre-vingt mille Indonésiens possédant un équipement moderne; de l'autre, une armée néerlandaise que l'on met sur pied et qui se prépare à aller les combattre. N'est-ce pas là la guerre?

En outre, je me demande quelles complications peut entraîner cette situation? Des guerres purement civiles ont déjà failli aboutir à des

¹ See page 194.

See Resolutions adopted by the General Assembly during the first part of its first session, page 13, No. 1.

¹ Voir page 194

² Voir Résolutions adoptées par l'Assemblée générale pendant la première partie de sa première session, page 13, No 1.

eral conflicts. How do we know whether the present one may not be a prelude to another world struggle? Let us not forget that in this case the Security Council is responsible, and primarily responsible.

To sum up:

With regard to the presence of British troops in Indonesia (and on this point there is no disagreement) they were sent by virtue of an agreement between allies and for a very definite purpose.

The Security Council is in no way concerned with that, and I consider that a commission of inquiry would serve no useful purpose. It could only examine certain individual cases, question a few individuals who have committed offences or taken part in excesses; it might perhaps throw some light on certain specific happenings, but could throw no light on the issue itself. These are questions which concern military discipline and it is for the authorities of each army (in this particular case, the British military authorities) to see that this discipline is enforced. It is not for us to intervene, since as yet there is no question of a conflict of an international character.

With regard to the political aspect of the question, we must place reliance upon the statements of the Netherlands' representative. He has told us that negotiations will begin forthwith. If we were faced with a real international conflict, the first thing we should do would be to ask the parties concerned to negotiate. That is what has been done, as Mr. van Kleffens has also stated that Dr. Soekarno was ready to negotiate. We can hope that in these circumstances the parties will arrive at a satisfactory conclusion. I think, however, that we should ask to be kept informed of the subsequent course of these negotiations. Let us defer action on our part, should any be called for, until a later date.

The President: During the translation, the representative of the Netherlands raised a point of order regarding certain references that have been made by the representative of Egypt. I would like to say that I did not think that the references made by the representative of Egypt to internal matters could be clearly separated from the general contentions of the representative of the Ukrainian SSR. I could not rule such a matter out of order in the way in which it was referred to by the representative of Egypt.

Mr. Bevin (United Kingdom): I do not propose to take up much of the Council's time because I think the forensic ability that has been displayed in this discussion must have wearied us. Neither shall I make another joke about the press, in case it upsets anyone.

This discussion has gone entirely wide of the letter sent to the Council by the representative of the Ukraine. I am not going to enter into a prolonged argument about the Articles of the Charter, because I find in this Organization

conflagrations générales. Savons-nous si celle-ci ne prépare pas un autre conflit mondial? N'oublions pas que, dans ce cas, le Conseil de sécurité est responsable et responsable en premier lieu.

Je me résume:

En ce qui concerne la présence des troupes britanniques en Indonésie (et là-dessus, il n'y a aucun désaccord) elles ont été envoyées en vertu d'un accord entre alliés et dans un but bien défini.

Le Conseil de sécurité n'a rien à y voir, et je crois qu'une commission d'enquête ne servirait à rien. Elle ne pourrait qu'examiner certains cas particuliers, interroger quelques individus ayant commis des fautes ou participé à des excès; elle pourrait, peut-être, éclaircir certains événements déterminés, mais sans apporter de lumière sur le fond du débat. Ce sont là des questions qui relèvent de la discipline militaire et c'est aux autorités de chaque armée (en l'occurrence aux autorités militaires britanniques) de faire respecter cette discipline. Nous n'avons pas à intervenir puisqu'il ne s'agit pas encore de conflit ayant un caractère international.

Quant à l'aspect politique de la question, nous devons faire confiance aux déclarations du représentant des Pays-Bas. Il nous a annoncé que des négociations commenceront immédiatement. Si nous étions en face d'un véritable conflit international, la première chose que nous îerions serait de demander aux parties en présence de négocier. C'est ce qui est fait, puisque M. van Kleffens a déclaré, en outre, que le Dr Soekarno était prêt à négocier. Nous pouvons espérer que, dans ces conditions, les parties arriveront à un résultat satisfaisant. Je crois, cependant, que nous devons demander d'être mis au courant de la suite de ces négociations. Réservons notre action, le cas échéant, pour plus tard.

Le Président (traduit de l'anglais): Au cours de l'interprétation, le représentant des Pays-Bas a soulevé une motion d'ordre, concernant certaines remarques faites par le représentant de l'Egypte. Je désire faire relever que je n'ai pas pensé que les allusions faites par le représentant de l'Egypte à la situation intérieure puissent être nettement dissociées de la thèse générale soutenue par le représentant de la RSS d'Ukraine. Je n'ai donc pas estimé pouvoir déclarer ces remarques irrecevables, de la façon dont le représentant de l'Egypte les a présentées.

M. Bevin (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): Je n'ai pas l'intention de retenir longtemps l'attention du Conseil, parce que je suis d'avis que les effets d'audience qui ont marqué ce débat doivent nous avoir lassés. Je ne me risquerai pas davantage à faire d'autres plaisanteries au sujet de la presse, de peur de vexer qui que ce soit.

Le débat s'est considérablement écarté de la lettre que le représentant de l'Ukraine a envoyée au Conseil. Il n'est pas dans mon intention d'entamer une argumentation prolongée sur les Articles de la Charte, parce que j'ai constaté que that when one gets on to that the discussion becomes interminable. But I have refused to be a party to a commission, and shall continue to refuse in the name of His Majesty's Government, because of the reflection upon the British Government in the letter from the Ukrainian delegation.

You will note that it has raised this question under Article 35, paragraph 1, which says that any dispute or any situation referred to in Article 34 may be brought to the attention of the Security Council or the General Assembly by any Member of the United Nations.

Under Article 34, "The Security Council may investigate any dispute, or any situation which might lead to international friction or give rise to a dispute, in order to determine whether the continuance of the dispute or situation is likely to endanger the maintenance of international peace and security."

In the arguments put forth by the representative of the Ukraine, he did not make the claim that peace and security were endangered, and only by inference this morning was it made by the representative of the Soviet Government, because he ended by saying that he did not want the British troops withdrawn. Therefore, I make my protest-and the only way in which I can do it is by resisting the commission—a protest against a great State putting charges on the ager '1, with the inference that these charges contain, and then, being unable to substantiate them, asking for a commission.

I have been told that Article 1, paragraph 2 deals with the situation. What does it say? Article 1, paragraph 2 says that the United Nations must "develop friendly relations among nations based on respect for the principle of equal rights and self-determination of peoples, and to take other appropriate measures to strengthen universal peace".

But that is not what is in the letter. That is not mentioned. If there were a charge against the Dutch Government, that would be a different matter. But that is not what is in the letter, and we are wandering about all over Indonesia and the rest of the world, but we are not dealing with the letter.

If it is argued that the Netherlands Government is a repressive government, and thereby endangering peace, that ought to be in the charge, and not the matter of the British troops going to accept the surrender of the Japanese. I think that is a sound argument and a logical one, and I am not going to be a party to allowing all kinds of inferences, unchallenged, to be thrown at the British soldier, who has had this unpleasant job to do. We have had the testimony of Mr. van Kleffens that, if he has a complaint against us, it is that we have been too restrained. There has been a total disregard of chaque fois qu'on l'entreprend dans notre Organisation, la discussion devient interminable. Mais j'ai refusé — et je maintiendrai mon refus de faire partie d'une commission, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, en raison de l'atteinte portée au Gouvernement britannique dans la lettre de la délégation ukrainienne.

Vous constaterez qu'elle a soulevé cette question aux termes de l'Article 35, paragraphe 1, qui dit que tout Membre des Nations Unies peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation de la nature visée dans l'Article 34.

L'Article 34 précise que "le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations, ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend, ou de cette situation, semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Lorsqu'il a présenté ses arguments, le représentant de l'Ukraine n'a pas prétendu que la paix et la sécurité étaient menacées; c'est seulement implicitement que le représentant du Gouvernement soviétique l'a fait ce matin, parce qu'il a terminé son intervention en déclarant qu'il ne souhaitait pas le retrait des troupes britanniques. C'est pourquoi j'entends formuler une protestation et la seule manière dont je puisse le faire, c'est de m'opposer à une commission — une protestation contre la possibilité qu'une grande Puissance inscrive des accusations à l'ordre du jour, avec tout ce qu'elles impliquent, et qu'ensuite, parce qu'elle se trouve incapable de les justifier, elle demande la nomination d'une commission.

On m'a dit que l'Article 1, paragraphe 2, traite de la situation. Or, que dit l'Article 1, paragraphe 2? Il précise que les Nations Unies doivent "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde".

Or, ceci n'est pas ce qu'il y a dans la lettre. Elle n'en fait aucunement mention. S'il y avait une accusation contre le Gouvernement néerlandais, la question serait toute différente. Mais la lettre ne contient rien de tel, et nous voilà errant à l'aventure sur tout le territoire de l'Indonésie et dans le reste du monde, mais nous ne nous occupons pas de la lettre.

Si l'on veut prétendre que le Gouvernement néerlandais est un gouvernement répressif et qu'à ce titre, il menace la paix, cela devrait être dans l'accusation, et non pas la question des troupes britanniques qui vont accepter la reddition des Japonais. J'estime que c'est là une thèse à la fois juste et logique et je n'entends pas que toutes sortes d'allusions désobligeantes soient adressées, sans que j'en relève le défi, à l'armée britannique, obligée de s'acquitter de cette tâche désagréable. M. van Kleffens a témoigné devant nous que, s'il a un reproche à nous adresser, c'est que nous avons été trop réservés. Il n'a été

the statement I made in my opening remarks, that before ever we fired a shot—and this, I think, is an answer to the representative of Egypt—our commanders saw Soekarno. Indeed, there were many complaints against us for doing so (which I will not go into here), whether it was right or wrong; and right through the whole business we tried conciliation in order that our troops should not become involved. Therefore, I cannot allow, and indeed will not allow these inferences regarding our commanding officers, or a stigma to be placed upon British troops.

It was suggested that if Sir Archibald Clark Kerr can go there, why cannot other nations go there? But Sir Archibald Clark Kerr is not conducting any negotiations. He is only rendering assistance as a political adviser, because British troops are there, in order to see that the thing is carried out in a proper manner, and to render any assistance he can, so that there will be no abuse of the presence of British troops during the conduct of the negotiations; and that is all.

Let me make this point: the example was cited of the investigation into Greece, namely the supervision of the elections. But we did not impose it on the Greek Government. We were there at the invitation of the Greeks.

I do not think the situation referred to in Poland has any relation to this at all. Then there were two governments, the Lublin Government and the London Government. There was a great conflict between Allies, and to end that conflict between themselves as to which Government should be recognized or whether a new Government should be created, they quite properly appointed people to go to look into it.

It was just the same with regard to Roumania the other day. It was a conflict not so much with the Roumanians but as to whether the Roumanian Government should be recognized. The conflict was between three Allies, and they devised means to go and settle that. But it has nothing to do with this particular case.

I would say to the Soviet and Ukrainian delegations that in neither case did we charge the Soviet Government with endangering peace or charge that the presence of their troops was endangering peace. In none of the discussions do I remember that we said one word about the Red Army, or about the commanders, or anything else. It was a political difficulty in each case.

This is a reflection upon the conduct of His Majesty's Government, its commanders and its soldiers. I am not going to wade further through

tenu aucun compte de la déclaration que j'ai faite, au début de mon discours, à savoir qu'avant même que nous eussions tiré un coup de fusil — et je pense que ceci est une réponse au représentant de l'Egypte — les chefs de l'armée britannique avaient vu Soekarno. A vrai dire, cela nous a valu de nombreuses protestations que je n'approfondirai pas ici. A tort ou à raison, et tout au long de cette affaire, nous nous sommes efforcés de nous montrer conciliants, afin que nos troupes ne soient pas impliquées. C'est pourquoi je ne saurais permettre vrai dire je ne le permettrai pas — que soient faites de telles allusions à l'égard de nos commandants ou aucune autre assertion déshonorante pour l'armée britannique.

On a suggéré que si Sir Archibald Clark-Kerr peut se rendre sur les lieux, il n'y a pas de raison pour empêcher les représentants d'autres pays de faire de même. Mais Sir Archibald Clark-Kerr ne dirige aucune négociation. Du fait que les troupes britanniques se trouvent en Indonésie, il se borne à prêter assistance en qualité de conseiller politique, afin de veiller à ce que tout se passe dans l'ordre et à se rendre aussi utile que possible, afin que l'on n'abuse, pas de la présence des troupes britanniques pendant la conduite des négociations. Un point, c'est tout.

Permettez-moi de préciser le point suivant: on a cité l'exemple de la commission envoyée en Grèce pour surveiller les élections. Mais nous ne l'avons nullement imposée au Gouvernement grec. Nous y sommes allés sur l'invitation des Grecs eux-mêmes.

Je n'estime pas que l'exemple invoqué à propos de la situation créée en Pologne ait un rapport quelconque avec la question. Il y avait alors deux gouvernements: le Gouvernement de Lublin et le Gouvernement de Londres. Il en résultait un grave conflit entre les Alliés et, pour y mettre un terme — c'est-à-dire pour décider du Gouvernement qui devait être reconnu, ou s'il y avait lieu de créer un nouveau Gouvernement — ceux-ci décidèrent à juste raison d'envoyer une commission d'étude sur place.

Il en a été absolument de même en ce qui concerne la Roumanie, à laquelle on s'est référé l'autre jour. Il s'agissait d'un différend non pas tant avec les Roumains, mais sur le point de savoir s'il y avait lieu de reconnaître le Gouvernement roumain. Le différend existait entre trois Alliés et ils avisèrent aux moyens de se rendre sur place et de le régler. Mais cette question n'a absolument rien de commun avec le cas particulier dont le Conseil est saisi.

Je tiens à déclarer aux délégations soviétique et ukrainienne que, dans aucun cas, nous n'avons accusé le Gouvernement soviétique de menacer la paix ou prétendu que la présence de ses troupes y contribuât. Dans aucun des débats qui se sont déroulés, je n'ai souvenance d'avoir soufflé mot contre l'armée rouge, ou contre ses chefs, ou quoi que ce soit. Il s'agissait d'une difficulté politique dans chaque cas.

Or, dans le cas qui nous occupe, la conduite du Gouvernement de Sa Majesté, des chefs de son armée et de ses troupes, a fait l'objet de

the detail of events that have taken place, except to say that I have not exaggerated or tried to exaggerate the difficulties in Indonesia. On one occasion only, when a lot of women and children and our cwn troops were endangered, did our people use a few of the Japanese troops for protective purposes, and that is all. A full statement in the House of Commons was made about the matter, which is on record in Hansard and which was quoted, I believe, by Mr. Noel-Baker. ·We did have quite innocent troops going up to get those people out of concentration camps, and they were attacked on 29 October. In another case, unfortunately, they had to make a forced landing; they were not attacking anybody but just landing, doing an errand of mercy, and twenty-two men were hacked to pieces in front of the public. Those are not very pleasant incidents and may be called excesses. But it is the kind of thing that does occur in civil wars.

I say to the Ukrainian representative: neither now nor in the future when charges like this are made, without evidence and without previous communication with the British Government, will I be a party to having a commission investigating conduct in this way.

I do not want to enter into a legal argument, but as I read the Article quoted by the Egyptian representative, it is really on trusteeship. That may be an argument or it may not, but that is how it reads to me. As he is a lawyer, and as my friend on my right is a lawyer, I am much too modest to take on the two of them as to the interpretation of the Charter. I leave it to the jurists to enjoy themselves with it. But that is how it looked to me.

As far as we are concerned, with regard to Article 1, paragraph 2, the Netherlands Government is doing its best to carry out that Article in the spirit of the Charter; and as far as we can render assistance we are ready to render that assistance. But we are not going to interfere in any decisions that are taken. That rests between the Netherlands Government and the people in Indonesia.

All I am concerned about is this reflection on our troops and this charge that in doing what we are doing we are endangering peace. His Majesty's Government will not take that, either by inference or directly. We are as much a peace-loving nation as any nation in the world. We shall not submit to this kind of charge which is hurled at us.

Mr. RIAZ (Egypt) (translated from French): With regard to the Articles of the Charter to

critiques. Je n'ai pas l'intention de m'engager plus avant dans le détail des événements qui ont eu lieu; je dirai simplement que je n'ai jamais exagéré, ni tenté d'exagérer, les difficultés qui ont surgi en Indonésie. En une seule occasion, alors qu'un grand nombre de femmes et d'enfants, veire nos propres troupes, se sont trouvés en danger, nous avons fait appel à quelques éléments japonais pour les protéger, et c'est à quoi s'est bornée notre intervention. Une déclaration circonstanciée a été faite à ce sujet à la Chambre des communes, déclaration qui est enregistrée dans le *Hansard* et qui a été citée, je crois, par M. Noel-Baker. Nous avions des troupes parfaitement inoffensives, qui allaient libérer des internés dans les camps de concentration, et cependant, ces troupes ont été attaquées le 29 octobre. Dans un autre cas, nos aviateurs furent obligés, malheureusement, d'effectuer un atterrissage forcé; ils n'ont attaqué personne, mais se sont bornés à atterrir, au cours d'une mission charitable: néanmoins, vingt-deux de nos hommes furent taillés en pièces devant le public. Ce sont là, évidemment, des incidents fort désagréables et que l'on peut qualifier d'excès. Mais de tels excès se produisent généralement au cours de guerres civiles.

C'est au représentant de l'Ukraine que je m'adresse: ni maintenant ni dans l'avenir, lorsque des accusations de cette nature seront portées sans preuve et sans que le Gouvernement britannique en ait été saisi au préalance, je ne consentirai à m'associer, dans de telles conditions, à l'envoi d'une commission d'enquête.

Il n'est pas dans mes intentions d'entamer une discussion juridique, mais en prenant connaissance de l'Article cité par le représentant de l'Egypte, il me semble qu'il se réfère, en réalité, au Régime de tutelle. Cela peut être un argument ou cela peut ne pas en être un, mais c'est l'impression que l'Article me fait. Comme il est juriste, et que mon voisin de droite l'est également, je suis beaucoup trop modeste pour les affronter l'un et l'autre, quant à l'interprétation de la Charte. Je laisse aux juristes le soin de se divertir à cet égard, mais telle est l'impression que l'Article me fait.

Pour en revenir à l'Article 1, paragraphe 2, le Gouvernement néerlandais fait de son mieux pour en assurer l'exécution dans l'esprit de la Charte et, dans la mesure où nous pouvons l'aider à s'acquitter de ses obligations, nous sommes prêts à le faire. Mais nous n'avons pas l'intention de nous immiscer dans les décisions qui pourront être prises. C'est au Gouvernement néerlandais et au peuple en Indonésie, qu'il appartient de les prendre.

La seule chose qui me préoccupe, c'est l'atteinte portée à nos troupes et l'accusation qu'en agissant comme nous le faisons, nous menaçons la paix. Le Gouvernement de Sa Majesté ne souffrira pas une telle accusation, qu'elle soit faite implicitement ou directement. Nous sommes aussi épris de paix que toute autre nation du monde. Nous n'accepterons pas qu'on nous lance une accusation de cette sorte.

M. Riaz (Egypte): Au sujet des articles de la Charte auxquels j'ai fait allusion, je me perwhich I referred, I should like to ask Mr. Bevin why politicians—and I am one—should not be as capable as lawyers of interpreting the texts which they themselves have drawn up.

Moreover, I think Mr. Bevin must have failed to hear correctly the Chapter which I quoted. I spoke of Chapter XI of the Charter. The resolution adopted by the Assembly bears the title: "Declaration Regarding Non-Self Governing Territories". Moreover, as it states, Chapter XI of the Charter deals with Non-Self Governing Territories. It is Chapter XII, which I have not mentioned, that deals with the International Trusteeship System. I think Mr. Bevin failed to hear correctly what I said. That is the reason for the error.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): I am not sure that I would ask again to be heard were it not that it means to me that in what Mr. Vyshinsky and also the Egyptian representative said there were questions of considerable importance involved in regard to the true construction of the Charter.

The interpretation given by the representative of the Soviet Union, of what constitutes interference in the internal affairs of a country and what does not, seems to me on the dangerous side, to say the least of it. That interpretation seemed to me to whittle away completely Article 2, paragraph 7, of the Charter, and I should like to see what, for instance, the International Court of Justice would have to say with regard to that point.

The representative of Egypt, if I understood him correctly, seemed to suggest that it would be enough to justify intervention by the Security Council if, in a given country, two groups were involved in trouble, if these two groups belonged to two different races. If I misunderstood the representative of Egypt, perhaps he would be good enough to correct me.

Mr. RIAZ (Egypt) (translated from French): Provided there is a threat to international peace as a result of the conflict. When I referred to civil war, I was thinking of Spain.

Mr. VAN KLEFFENS (Netherlands): Of course, if internal trouble overstepped, by circumstance, the borders of purely internal affairs, there is a possibility that the Council might do so; but I have denied all along that there is a threat to peace as a consequence of whatever circumstances now exist in Indonesia. As a matter of fact, if there were that war about which Mr. Vyshinsky has been talking to us this morning, would it be conceivable that the responsible bona fide leaders of that national movement would at this very moment be negotiating with us? I do not think so for a moment.

Now, at the risk of becoming tedious by repetition, I must repeat that we do not deny, nor has the British representative denied, that there has been military action; but what we do deny is that this action was directed against the Indonesian movement as such. Again, the fact that we are negotiating with these gentlemen is, I

mets de demander à M. Bevin pourquoi les hommes politiques — et j'en suis — ne seraient pas aussi compétents que les juristes pour interpréter les textes qu'ils ont rédigés eux-mêmes.

Par ailleurs, je pense que M. Bevin a dû mal entendre le chapitre que j'ai cité. J'ai parlé du Chapitre XI de la Charte. La résolution votée par l'Assemblée porte bien comme titre: "Populations ne s'administrant pas elles-mêmes". En outre, le Chapitre XI de la Charte concerne les territoires non autonomes comme il y est indiqué, et c'est le Chapitre XII, duquel je n'ai fait aucune mention, qui traite du régime international de tutelle. Je crois que M. Bevin n'a pas bien entendu mes paroles. Voilà d'où provient l'erreur.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Je n'aurais probablement pas redemandé la parole, si je n'avais le sentiment que les déclarations de M. Vychinsky et du représentant égyptien soulèvent des questions d'une importance considérable, relatives à l'interprétation exacte de la Charte.

L'interprétation donnée par le représentant de l'Union soviétique de ce qui constitue, ou non, une intervention dans les affaires intérieures d'un pays, me semble pour le moins dangereuse. Cette interprétation me semble vider complètement de sa substance l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte et je serais désireux de savoir ce que la Cour internationale de Justice, par exemple, aurait à dire sur ce point.

Si je l'ai bien compris, le représentant de l'Egypte a laissé entendre qu'il suffirait, pour justifier l'intervention du Conseil de sécurité, que, dans un pays quelconque, deux groupes entrent en conflit, à condition que ces deux groupes appartiennent à des races différentes. Si j'ai mal compris le représentant de l'Egypte, peut-être voudra-t-il bien me corriger.

M. RIAZ (Egypte): A condition qu'une menace à la paix internationale résulte du conflit. Lorsque j'ai fait allusion à la guerre civile, c'est à l'Espagne que je pensais.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Evidemment, si des troubles intérieurs s'étendaient, du fait des circonstances, au delà des limites des affaires purement intérieures d'un pays, il pourrait en être ainsi; mais j'ai contesté, tout au long du débat, que les circonstances qui règnent actuellement en Indonésie soient de nature à menacer la paix. En fait, si l'état de guerre dont M. Vychinsky nous a entretenu ce matin existait, serait-il concevable que les leaders bona fide responsables de ce mouvement national fussent actuellement en train de négocier avec nous? Je ne le pense pas pour un instant.

Au risque de lasser le Conseil par mes redites, il me faut répéter que nous ne nions pas, et que le représentant britannique n'a pas nié, qu'il y ait eu intervention mutaire; mais ce que nous nions, c'est que cette action ait été dirigée contre le mouvement indonésien, en tant que tel. Le fait même, je le répète, que des négociations

think, convincing proof that this action was not directed against that movement.

I think I have been very generous and liberal about the idea of sending a commission. The question moved by Mr. Manuilsky did not give rise to my saying that I did not want that idea to be discussed. I said that if both parties wanted that, I would not stand in the way of having a commission with regard to the question which is now before the Council and that question only, namely, the conduct of British troops in Indonesia. If I must construe Mr. Vyshinsky's explanation as meaning that such a commission would, in an indirect way, busy itself with matters which, according to the Charter, are exclusively within the domestic jurisdiction of the country in question, then and to that extent I should have to refuse to accept such a commission. I have made that quite clear from the very beginning.

There has been some question of Dutch troops being sent there, and I think it may be useful that I should explain in a very few words why Dutch troops should be sent there. The day before yesterday, in the course of our first meeting on this subject, I said that the presence of British troops there was something in the nature of an anomaly, and I made it clear how and why that anomaly had arisen. Such troops as we are now going to send there are primarily intended to relieve British troops. I think that is normal; that is in the natural order of things. We hope they will never have to be used. I can promise here and now that they will no more be used against the bona fide national movement than such troops as we have there already; but they will be used, if need be, against these unruly elements and hooligans of whom there are still far too many.

Mr. Sjahrir, the very able leader of this nationalist movement, said in a press conference yesterday that the nationalists still had little control over gangs of extremists involved in almost daily attacks on British patrols in the Soerabaya district. He also conceded that the proposed removal of Dutch internees from extremist-controlled areas in the interior has temporarily broken down—I add in my own words, with all the risks and dangers resulting therefrom to these internees.

About the character of the presence of Sir Archibald Clark Kerr, I propose to say nothing, because that has been conclusively dealt with, I think, by my friend Mr. Bevin. What I should like to say—and upon this note I should like to conclude—is that Mr. Vyshinsky said that there was alarm to public opinion. I believe that that state of alarm exists only in his own imagination. I think that in the Dutch East Indies there is a curtain rising over a scene which justifies

sont en cours, apporte une preuve convaincante que cette action n'était pas dirigée contre le mouvement.

l'estime que j'ai envisagé l'idée d'envoyer làbas une commission spéciale dans un esprit très généreux et libéral. Ce n'est pas la question soulevée par M. Manuilsky qui m'a amené à dire que je refusais la mise en discussion de cette idée. J'ai dit que si les deux parties en cause étaient d'accord à ce sujet, je ne m'opposerais pas à l'envoi d'une commission pour étudier la question dont le Conseil est actuellement saisi, et cette question seulement, à savoir la conduite des troupes britanniques en Indonésie. S'il me faut interpréter l'explication donnée par M. Vychinsky dans le sens que ladite commission s'occuperait indirectement de questions qui, aux termes de la Charte, sont exclusivement de la compétence intérieure du pays en cause, dans ce cas et dans ces conditions, force me serait de refuser d'accepter l'envoi d'une commission. Je me suis exprimé dès le début sans la moindre ambiguïté à cet égard.

On a fait allusion à l'envoi de troupes néerlandaises en Indonésie; je pense donc qu'il peut y avoir intérêt à ce que je précise brièvement les raisons qui en motivent l'envoi dans ce pays. Avant-hier, au cours de notre première séance en la matière, j'ai déclaré que la présence de troupes britanniques en Indonésie constituait, en quelque sorte, une anomalie, et j'ai exposé clairement les modalités et les causes de cette anomalie. Les troupes que nous allons envoyer en Indonésie ont surtout pour objet de relever les troupes britanniques. J'estime que c'est là un motif normal et qui est dans la nature même des choses. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de jamais les utiliser. Je peux prendre ici l'engagement qu'elles ne seront pas plus utilisées contre le mouvement national bona fide que les troupes que nous y avons stationnées déjà; en revanche, elles seront utilisées, si besoin est, contre les perturbateurs et les aventuriers qui sont encore beaucoup trop nombreux dans l'archipel.

M. Sjahrir, le leader éminent du mouvement nationaliste indonésien a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que les nationalistes n'avaient pas encore en main les bandes d'extrémistes qui procédaient à des attaques presque journalières contre les patrouilles britanniques, dans le district de Soerabaya. Il a admis également que la tentative de libérer les internés hollandais des régions de l'intérieur se trouvant sous la domination des extrémistes, avait échoué pour le moment — j'ajoute, quant à moi, avec tous les risques et les dangers qui en résultent pour les internés.

Pour ce qui est de la présence de Sir Archibald Clark-Kerr, je préfère m'abstenir de toute déclaration, parce que cette question a été traitée d'une manière concluante, me semble-t-il, par mon ami M. Bevin. Ce que je tiens à dire — et c'est sur cette note que je serais heureux de conclure — c'est que, selon les déclarations de M. Vychinsky, l'opinion publique serait alarmée. Je suis persuadé que cet état d'alarme n'existe vraiment que dans son imagination. J'estime que

guarded optimism. I should be very happy if these clashes, not with the nationalists but with the extremists about whom Mr. Sjahrir himself spoke, were to stop tomorrow; so, I am sure would the British Government, because I quite agree with the British representative who has said so repeatedly in public, that it is an unpleasant and ungrateful task, especially when the character of that action is placed in doubt by other Governments.

I think that is all I have to say. I could go further into the facts, but I do not think that would be conducive to a desirable outcome of this debate.

The President: It is essential now for the Council to adjourn, owing to the meeting of the plenary session of the Assembly. I would suggest to the Council that we should meet tomorrow at 5 p.m. Since there are no objections, I will declare that adopted.

The meeting rose at 5.05 p.m.

SIXTEENTH MEETING

Held at Church House, Westminster, London, on Monday, 11 February 1946, at 5 p.m.

President: Mr. N. J. O. MAKIN (Australia).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

62. Provisional agenda

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. Letter from the Head of the Ukrainian SSR delegation to the President of the Security Council dated 21 January 1946.¹
- 3. Letter from the Head of the Yugoslav delegation to the Executive Secretary (undated).²
- 4. Letter from the Heads of the Lebanese and Syrian delegations to the Secretary-General dated 4 February 1946 (document S/5).
- 5. Report by the Chairman of the Committee of Experts on the alterations made by the Committee in the provisional rules of procedure of the Security Council (document S/6).

les Indes néerlandaises sont actuellement le théâtre d'événements qui justifient un optimisme prudent. Je serais très heureux si les escarmouches qui se produisent encore, non pas avec les nationalistes, mais avec les extrémistes, comme M. Sjahrir lui-même l'a dit, cessaient demain; je suis persuadé que le Gouvernement britannique s'en féliciterait aussi, car, je suis pleinement d'accord avec le représentant britannique qui a déclaré publiquement à maintes et maintes reprises, que la tâche qui incombe au Royaume-Uni est aussi désagréable qu'ingrate, surtout lorsque la nature même de cette tâche est mise en doute par d'autres Gouvernements.

Je ne vois rien d'autre à ajouter. Je pourrais approfondir les faits, mais je ne pense pas que cela serait de nature à conduire à une heureuse conclusion de ce débat.

Le Président (traduit de l'anglais): Il est indispensable que le Conseil suspende cette séance, en raison de la réunion de l'Assemblée générale en séance plénière. Je propose au Conseil de nous réunir demain à 17 heures. Puisqu'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que ma proposition est adoptée.

La séance est levée à 17 h. 05.

SEIZIEME SEANCE

Tenue à Church House, Westminster, Londres, le lundi 11 février 1946, à 17 heures.

Président: M. N. J. O. MAKIN (Australie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

62. Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Lettre du chef de la délégation de la RSS d'Ukraine au Président du Conseil de sécurité, datée du 21 janvier 1946¹.
- 3. Lettre du chef de la délégation de Yougoslavie au Secrétaire exécutif (sans date)².
- 4. Lettre des chefs des délégations libanaise et syrienne au Secrétaire général, datée du 4 février 1946 (document S/5)³.
- 5. Rapport du Président du Comité d'experts du Conseil de sécurité sur les modifications apportées par le Comité au règlement intérieur provisoire du Conseil (document S/6)⁴.

¹ See Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 4.

^{&#}x27; Ibid., Annex 5.

^{*} Ibid., Annex 9,

^{*}Ibid., Supplement No. 2, Annex 10.

¹Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première Année, Première Série, Supplément No 1, Annexe 4.

² Ibid., Annexe 5.

³ Ibid., Annexe 9.

^{&#}x27;Ibid., Supplément No 2. Annexe 10.